



Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mardi 30 janvier 2007

Aujourd'hui encore, de nombreux articles sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

L'AFP rapporte que la Confédération générale des petites et moyennes entreprises estime que l'interdiction posera « des difficultés d'application pour les petites entreprises » et demande « la tolérance des pouvoirs publics ». D'après l'agence, la CGPME qui reconnaît que cette interdiction est « justifiée en terme de santé publique », déplore pourtant « le faible niveau d'information des PME » sur la réglementation, et regrette que les entreprises n'aient pas pu bénéficier d'un délai similaire à celui accordé aux bars et restaurants, tout en souhaitant « que l'inspection du travail n'applique pas de manière stricte et brutale les amendes encourues ».

Dans une seconde dépêche, l'AFP souligne que Xavier Bertrand compte « beaucoup sur la responsabilité des chefs d'entreprise » et se dit « très confiant sur le respect de l'interdiction » dans les entreprises, ajoutant « une chose est certaine, c'est que si nous avons mis en place un dispositif avec des contrôles et des sanctions, c'est pour que cela soit appliqué ». Indiquant que le ministre a tenu ces propos lors d'une visite au siège parisien de PSA, l'agence précise que dans cette société les espaces fumeurs ont disparu et qu'à l'extérieur un petit coin avec des bancs et des plantes vertes a été aménagé ; alors que sur les sites industriels du groupe des « abris » protégeant de la pluie et du vent ont été installés, avec la mise en place, pour tous les salariés fumeurs, d'une politique d'incitation à l'arrêt du tabac. **Une dépêche aussi sur le recours en Conseil d'Etat contre l'interdiction de fumer, déposé par la Confédération nationale des débitants de tabac.** L'agence qui indique que la CNDT, demande l'annulation du décret « fixant les conditions d'application de l'interdiction dans les lieux affectés à un usage collectif », précise que l'examen du recours en audience publique ne devrait pas avoir lieu avant plusieurs semaines.

D'après l'AFP, il n'y aura pas de fumeurs pour les employés et passagers d'Orly et de Roissy, c'est ce qu'a annoncé Aéroports de Paris. Notant que des dispositifs fumeurs avec sièges assis-debout ont été installés à l'extérieur des aéroports, l'agence observe que jusqu'au 1er janvier 2008, les fumeurs pourront également « trouver un répit » dans certains restaurants fermés des aéroports parisiens.

L'AFP informe que l'Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes (Usem) propose à ses adhérents « un forfait de prise en charge des produits de substitution nicotinique qui varie entre 80 et 150 euros par an », cumulable avec la prise en charge de 50 euros de la CNAM. D'après l'agence, des « étudiants relais formés par les mutualistes » seront en outre chargés de distribuer des brochures d'information et d'orientation vers les structures d'aide au sevrage dans les lycées et universités.

LE FIGARO annonce que « Les fumeurs (seront) tolérés dans certains lieux publics » notamment dans les maisons de retraite, hôpitaux et prisons. Notant que dans ces établissements le personnel ne devra plus consommer de tabac mais que les pensionnaires, certains malades et les détenus pourront continuer à fumer dans leur chambre ou dans leur cellule, puisque ces lieux sont des substituts de domicile, le journal estime que ce choix pourrait être à l'origine de contentieux car le personnel

pourra être « enfumé » lors de ses visites dans les chambres. D'après une avocate, si ces salariés « sont victimes » d'une maladie liée au tabac ils « iront porter l'affaire devant les tribunaux et se retourneront contre leur employeur » et elle ajoute « les décisions rendues par la justice vont dans le sens de la protection des employés ». Le journal qui précise que toutefois depuis 2004 un employé peut faire jouer le « droit de retrait » pour éviter d'évoluer dans une pièce enfumée, rapporte ce doute de l'avocate « Mais qui connaît vraiment ses droits ? ». Affirmant que dans les prisons l'autorisation de fumer peut virer au « casse tête » car les cellules sont rarement individuelles, le quotidien souligne que selon un syndicaliste, le regroupement des fumeurs « n'est pas une « préoccupation (...) prioritaire » d'autant « que dans les établissements surpeuplés on n'a pas les moyens de séparer les fumeurs des non fumeurs ». Pour l'administration pénitentiaire toutefois « des cellules fumeurs et non fumeurs existent déjà, il suffit de les systématiser ». D'après le Figaro, la situation est plus simple dans les maisons de retraite qui ne comptent que 15% de fumeurs puisque le fumeur pourra fumer dans sa chambre si elle est individuelle. Le journal qui relève que dans les hôpitaux de long séjour les patients pourront fumer dans leur chambre, précise que pour certains autres malades, l'interdiction « pourra être progressive (...) si la mise en oeuvre d'un sevrage tabacologique rapide présente des difficultés majeures », une mesure, qui selon le journal, vise principalement les malades en milieu psychiatrique qui fument à 80% en moyenne. **Un point sur les préconisations de l'association Réseau Hôpital sans tabac qui demande que les personnels soignant aillent fumer à l'extérieur sans leur blouse** « pour des raisons d'image mais aussi d'hygiène » et souhaite que les initiatives d'aide au sevrage du personnel soient généralisées dans tous les établissements hospitaliers.

Reportage à la maison de retraite de Pantin où « les accros ne veulent pas s'arrêter ». Rencontre avec Marcelle, 80 ans, qui « ronchon » « Cela ne va pas m'arrêter, même pendant la guerre j'achetais des cigarettes au marché noir ». D'après le journal, elle était jusqu'à présent incitée à fumer dans la cafétéria pour éviter les risques d'incendie liés à sa cécité mais désormais elle devra fumer dans sa chambre ou à l'air libre. Le directeur de la maison de retraite qui observe que les pensionnaires étaient invités « à fumer dans les salles communes pour éviter les accidents », se dit prêt à appliquer le nouveau décret, et la directrice des bâtiments, « non fumeuse et gênée par la fumée » souligne cependant « c'est leur dernier plaisir ». Indiquant qu'aucun fumeur ne semble très motivé par les patches proposés par la direction, le quotidien rapporte ce point de vue d'Henriette, 94 ans, qui fume 10 cigarettes par jour, « Arrêter ? pourquoi faire ? ». Yannick, 66 ans dit que cela ne l'ennuie pas tellement et qu'elle ira fumer dehors pour éviter d'enfumer sa chambre, alors que Michel, 62 ans, juge pour sa part ce décret « absurde ». Le directeur « philosophe » « C'est difficile de leur dire qu'ils mettent leur santé en danger ». **Pouce on ne fume plus ! » titre FRANCE SOIR qui fait un « état des lieux » avant cette « interdiction historique ».** Affirmant que les cigarettiers « font le dos rond » estimant que « toute résistance serait inutile » et préfèrent « continuer la guérilla sur le terrain juridique » en inspirant « plus ou moins » des recours en annulation du décret devant le Conseil d'Etat, le journal assure que ce silence s'explique aussi par « les grandes manœuvres » de rachat d'Impérial Tobacco sur Altadis. Le quotidien qui indique qu'aux Etats-Unis ils ont trouvé la parade en augmentant la dépendance des fumeurs, puisque les taux de nicotine des cigarettes ont augmenté de 1,6% par an depuis 1997, le journal observe que les cigarettiers misent aussi sur les pays en voie de développement. Notant que pour leur part « les débiteurs de tabac s'inquiètent » et envisagent une perte d'activité de 3 à 5%, le journal rapporte que René Le Pape président de la CNDT, évoque les risques « d'une mini guerre civile » car dit-il « on risque de voir des ayatollahs du « non tabac » monter au créneau et faire la guerre contre les fumeurs qui vont se trouver une fois de plus stigmatisés » et il ajoute « Par contre le 1er janvier 2008 lorsqu'on ne pourra plus fumer dans les débits de tabac (...) et restaurants ce sera un véritable séisme ». D'après France Soir, les fumeurs quant à eux « l'écrasent » car désormais ce sont « les non fumeurs qui feront la loi », et comme par ailleurs beaucoup d'entreprises renoncent à installer des fumeurs, il leur faudra aller fumer dehors, sachant que « la multiplication des « pauses cigarettes » risque de faire fléchir la productivité et grogner les patrons ». Notant que dans la fonction publique « les îlots de non droit » tolérés jusqu'à présent par le ministère de la santé vont disparaître, le quotidien voit comme dégât collatéral prévisible, les mégots sur les trottoirs contre lesquels nombre de maires s'apprêtent à sévir.

D'après LIBERATION « A la Salpêtrière, le sevrage n'est pas que pour les patients », l'hôpital parisien se voulant à la pointe de la lutte contre la tabagie comme en témoignent affichettes placardées dans les multiples bâtiments. Affirmant que la Pitié est estampillé « hôpital sans tabac », « ce qui ne veut pas dire que la clope y soit complètement bannie », le journal observe que dans les allées extérieures on croise des blouses blanches et des « civils » (...) la cigarette au bec ». Le quotidien qui note qu'à J-2 les zones fumeurs vivent leurs dernières heures, précise que c'est le cas des coins fumeur psychiatrie et longs et moyens séjours, sachant que pour ne pas trop pénaliser ces patients des « aribus » extérieurs seront installés auprès des pavillons. Indiquant de la cafétéria Babinski va également devenir non fumeur, à la satisfaction de sa gérante, qui craint néanmoins la réaction des fumeurs et une perte de chiffre d'affaire, Libé rapporte que selon un médecin jusqu'à présent « il y avait une grande

tolérance de l'hôpital au tabac » mais que « ça va changer ». Le journal qui observe que l'administration se concentre surtout sur l'information et l'affichage et qu'elle propose aussi des consultations de tabacologie et des patchs gratuits au personnel, précise que selon la tabacologue de l'hôpital « on s'attend à une augmentation des demandes de sevrage parmi le personnel qui représente déjà la moitié (des) consultants ». « Quid des récalcitrants ? » interroge le quotidien qui relève que s'ils risquent une amende, rien « n'a l'air vraiment calé du côté des contrôles » car « sans doute les hospitaliers espèrent convaincre sans avoir à punir ». « **L'hôpital au secours des accros du tabac** » titre **LE MONDE** qui relate une « après midi ordinaire » à l'hôpital **Jean Verdier de Bondy, avec la tabacologue, Anne Borgne** « pionnière dans la lutte contre le tabagisme » dont la consultation, qui fut l'une des premières en France, s'inscrit aujourd'hui parmi les 800 qui existent en France. Gros plan sur une consultation avec une patiente atteinte d'un cancer du poumon et considérée comme guérie mais qui ne veut pas « sauter le pas » pour arrêter le tabac, puis avec un couple de « récidivistes » qui ont tenté plusieurs fois d'arrêter, sachant que pour la tabacologue « chaque nouvelle tentative est une marche supplémentaire vers le succès » et que sa mission n'est pas « de juger, encore moins de gendarmier mais d'accompagner au mieux ». Le journal qui note que le tabacologue a deux outils majeurs : un questionnaire de dépendance tabagique et un analyseur de monoxyde de carbone, précise qu'il n'hésite pas à prescrire des substituts nicotiques souvent en tandem (patchs et substituts oraux) car « bien utilisés ils réduisent la sensation de manque et diminuent le risque de surpoids ». Toutefois d'après Le Monde, ce que viennent chercher les fumeurs, c'est « avant tout une qualité d'écoute » et « la perspective d'être pris en charge », sachant qu'être « bon tabacologue c'est aussi être un peu psy. Et savoir parler non pas du tabac mais de la vie ». Le pneumologue Bertrand Dautzenberg qui estime « le tabacologue n'est pas un passage obligé (...) mais c'est une aide importante », juge essentiel d'augmenter le nombre de ces lieux d'accueil afin de réduire les délais d'attente avant le premier rendez vous (trois semaines en moyenne).

Un encart titré « un tiers de Français adeptes de la clope » où le journal observe que si la proportion de fumeurs a baissé en 40 ans, en revanche celle de fumeuses a augmenté de 10 à 22% entre 1960 et 2006. Notant que si la France compte 33% de fumeurs, le pic tabagique se situe entre 20 et 25 ans avec 48% de fumeurs, le journal souligne que malgré la baisse de consommation liée à l'augmentation du prix du tabac, les études montrent aujourd'hui une reprise de consommation. Le quotidien qui précise que 59% des fumeurs disent avoir envie d'arrêter, se demande s'ils font partie des « fumeurs dissonants » mal à l'aise avec leur tabagisme à l'opposé des « fumeurs harmonieux » qui assument leur geste et le risque encouru. D'après le journal, les premiers sont plus sensibles aux campagnes de prévention et les seconds devraient être poussés à réduire leur consommation avec l'application du nouveau décret.

Dans la rubrique « Rebonds » de LIBERATION un article de Jean-Marc Leder, pharmacien expert du sevrage tabagique, qui sous le titre « Tabac : une politique à la gribouille », interroge « Pourquoi écarter les pharmaciens, pourtant déjà formés, du sevrage tabagique ? ». L'auteur qui estime que dans la politique d'aide au sevrage mise en place en lien avec l'interdiction de fumer « le cas du remboursement des substituts nicotiques est édifiant », affirme « qu'aucune étude (...) ne peut prétendre que le remboursement des traitements a prouvé son intérêt » ce que « la direction de la sécurité sociale (...) a elle même reconnu ». Assurant que « ce n'est pas faire insulte aux médecins généralistes que de constater leur manque d'expérience dans le sevrage tabagique » alors que pour leur part les « pharmaciens d'officine ont été formés » à ce sevrage et que « 55% des fumeurs ont tenté un sevrage sur le conseil de leur pharmacien », le pharmacien considère que si toutefois « un remboursement doit être la règle » il faut que « les modalités en soient cohérentes » car la prescription médicale « implique l'instauration de conditions restrictives » ce qui annihile « les recommandations visant à élargir les conditions d'accès au sevrage tabagique issues de la conférence de consensus ». Selon lui, « la validation du « bon » donnant droit au remboursement de 50 euros (...) n'est pas un acte médical mais un acte purement économique, strictement administratif » et « cette prérogative doit être partagée entre le pharmacien, le médecin tabacologue, le médecin généraliste, le médecin scolaire et même le chirurgien dentiste ». **LA TRIBUNE se penche sur le programme mis en place par la société Bergère pour aider ses salariés à arrêter de fumer.** Indiquant qu'en mars dernier 50 fumeurs ont participé aux séances collectives animées par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (six séances d'une heure pendant six semaines), le journal observe que pour sa part le directeur technique a préféré suivre un accompagnement individuel avec un tabacologue dans l'entreprise puis à l'hôpital. Indiquant que dans l'entreprise ils ne sont que sept, dont lui, à avoir arrêté définitivement le tabac, le journal souligne que les autres ont diminué leur consommation sous la contrainte car ils ne disposent désormais que d'un abribus extérieur pour fumer, sachant que Bergère n'a pas attendu le décret pour interdire de fumer.

Dans sa chronique de LIBERATION, intitulée désormais « Smoking » pour indiquer qu'il s'agit d'un « espace fumeur »,

(voir revue de presse du 23 janvier) Pierre Marcelle suggère aux fumeurs « en guise de protestation » d'allumer en tout lieu public ou privé leur cigarette à l'envers, par le filtre, puis d'apprécier les « regards muets d'effroi des citoyens » qui « d'instinct oublieux des interdits nouveaux, conservent le convivial souci réflexe de vous épargner l'inhalation d'une bouffée de coton ». Relevant par ailleurs qu'à l'hôpital psychiatrique Sainte Anne « en prévision de... on patche les patients qui sont des malades mentaux et pour lesquels le tabac est l'unique agent de socialisation », il interroge « et en zonzon pour les taulards on fait comment ? Et dans les chambres d'exécution des condamnés à mort on ferait comment ? Et dans les tranchées on fera comment ? ».

FEMME ACTUELLE répond par la méthode « vrai - faux » aux questions que se posent ses lectrices sur les lieux où il sera interdit de fumer le 1er février ainsi que sur les sanctions applicables.

Dans un second article consacré au Plan cancer, l'hebdo dit « **Oui aux mesures antitabac** » parce que 66 000 fumeurs meurent chaque année et que 6000 personnes sont victimes du tabagisme passif .